

VERDI

Boves
tellement nature !

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOVES

REUNION PUBLIQUE

Document de travail

22/09/2026

Ordre du jour

1

La procédure de
révision du PLU



2

Présentation du
diagnostic et des
enjeux



3

Présentation des
grandes orientations
du PLU



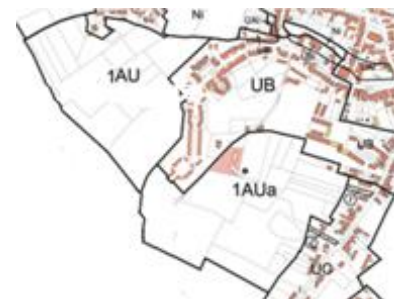
LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

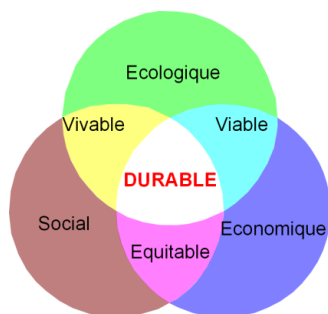
Document de planification urbaine à moyen terme (10-15 ans) et de maîtrise du droit des sols



Est susceptible d'évoluer dans le temps



Un document d'urbanisme



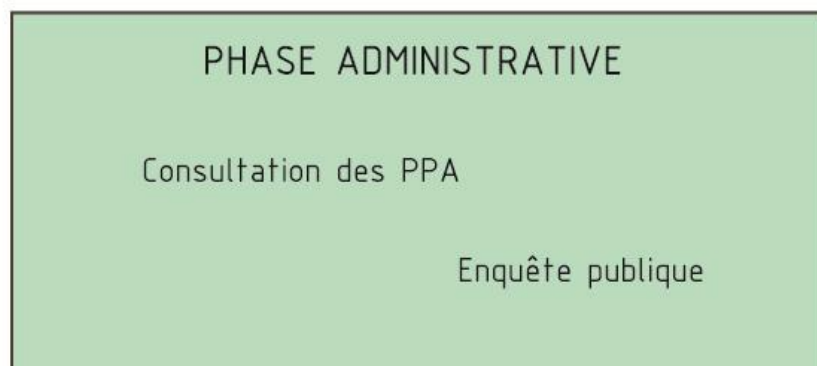
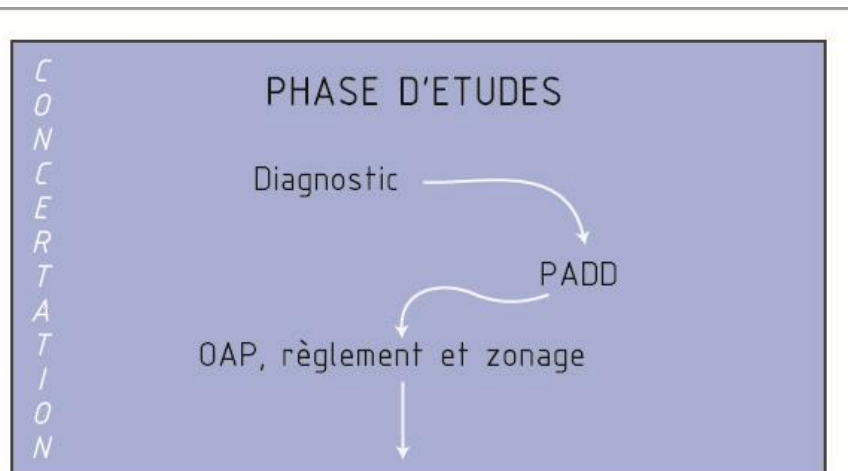
Intègre les principes du développement durable

Intègre les obligations législatives et réglementaires :

- SCoT du Grand Amiénois.
- PPRI Vallée de la Somme et de ses affluents.
- Servitudes d'utilité Publiques.
- Lois SRU / Grenelle / ALUR / ASAP.
- Loi Climat et Résilience / ZAN.

VERDI

La procédure de PLU



RAPPORT DE PRESENTATION

- Expose le diagnostic (= **ETATS DES LIEUX** du territoire)
- Détermine les enjeux et besoins (= **ATOUTS / FAIBLESSES** du territoire)
- Présente et explique les choix d'aménagement retenus (= **JUSTIFICATIONS**)

Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables)

- **LE projet communal** - Des orientations générales débattues en CM
- Document **NON OPPOSABLE**, mais **NECESSITE D'ETRE COMPATIBLE AVEC LE ZONAGE-REGLEMENT**

QUI SE TRADUIT PAR



DES DOCUMENTS OPPOSABLES aux autorisations d'urbanisme

Les orientations d'aménagement et de programmation (= OAP)

Précisent les conditions d'aménagement de certains secteurs

Le zonage

- S'applique à toute la commune
- Délimite les zones et secteurs où les règles s'appliquent en fonction de leur vocation

Le règlement

Définit les règles permettant d'atteindre les objectifs du PADD

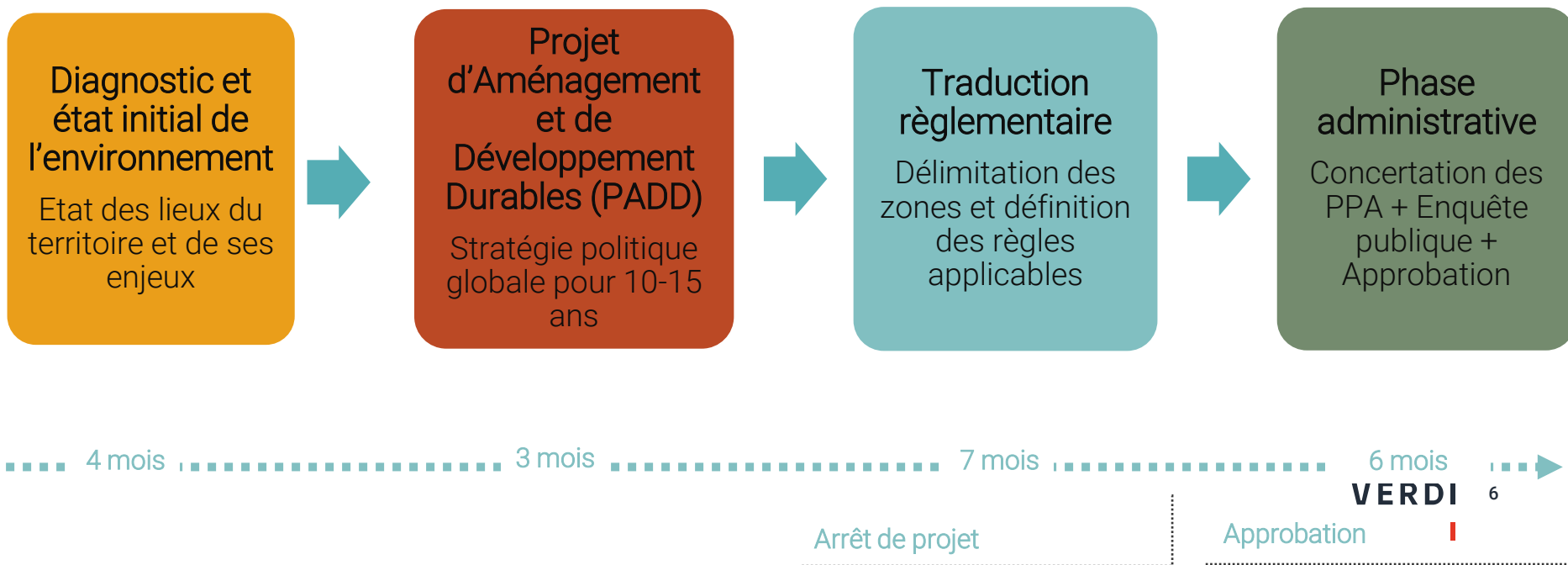
Procédure divisée en 4 phases :

- ✓ Phase 1 : Diagnostic et enjeux.
- ✓ Phase 2 : Définition du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).
- ✓ Phase 3 : Elaboration du dispositif réglementaire.
- ✓ Phase 4 : Phase administrative + Approbation du PLU.

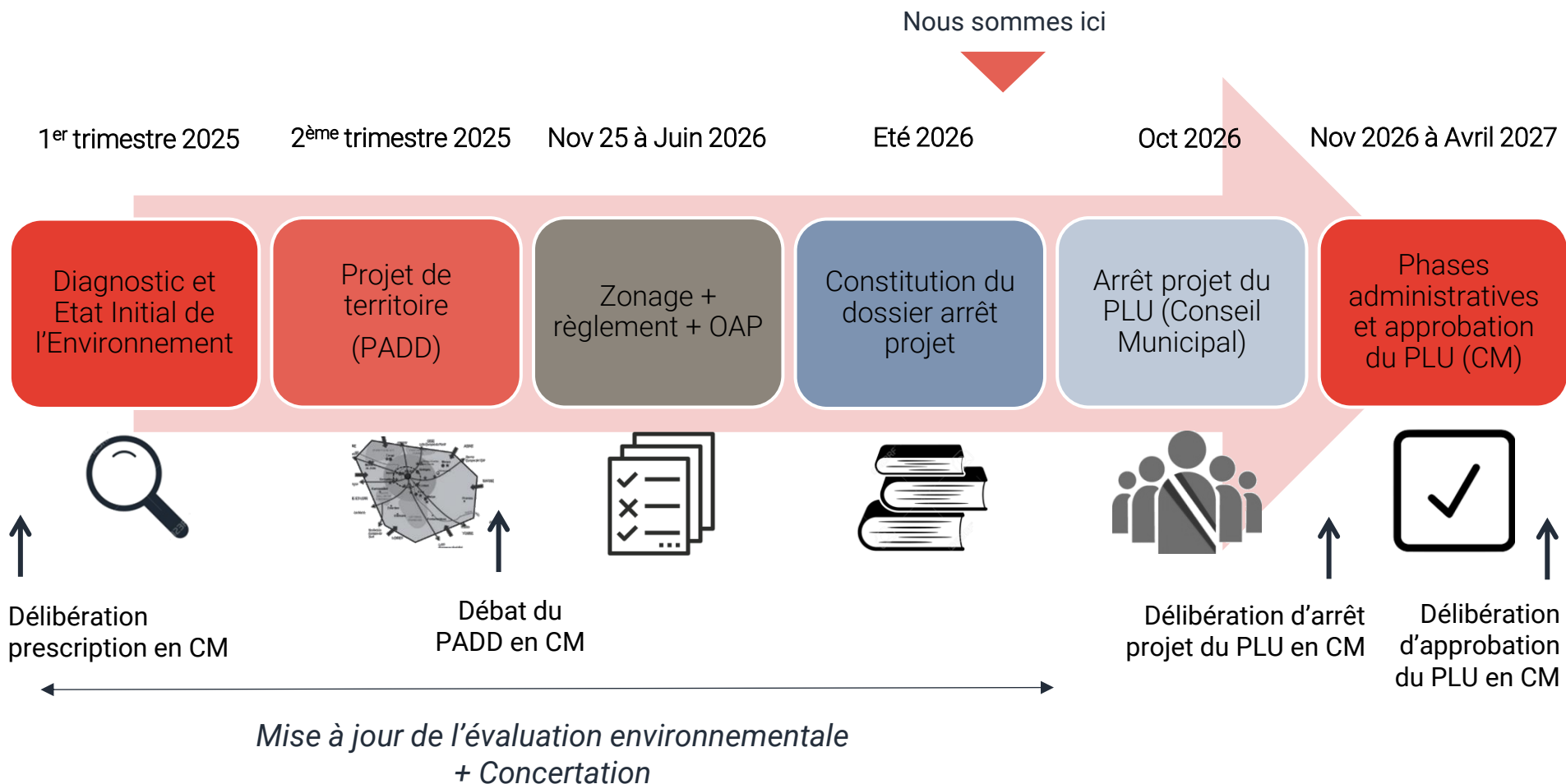
VERDI

Le contexte de la révision du PLU

- PLU de Boves : approuvé le 29 janvier 2020.
- Volonté de la municipalité de **réviser le PLU** (délibération du 19 novembre 2024), pour :
 - ✓ Mettre à jour au niveau législatif et réglementaire.
 - ✓ Adapter le dispositif réglementaire après 5 ans d'instruction (petites corrections au règlement sur le stationnement, les hauteurs, le traitement des espaces non bâtis, mise à jour des emplacements réservés...).
 - ✓ Prendre en compte les nouveaux projets de la commune.



Le calendrier de la procédure



Les modalités de concertation

Délibération au lancement du PLU, qui définit les modalités de concertation :

- Mise à disposition d'un registre de concertation en mairie.
- Publication de deux articles.
- Organisation d'une réunion publique.
- Possibilité d'écrire au maire.
- Rédaction du bilan de la concertation.



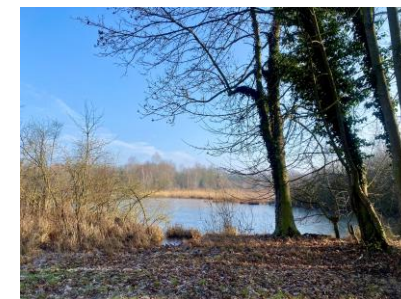
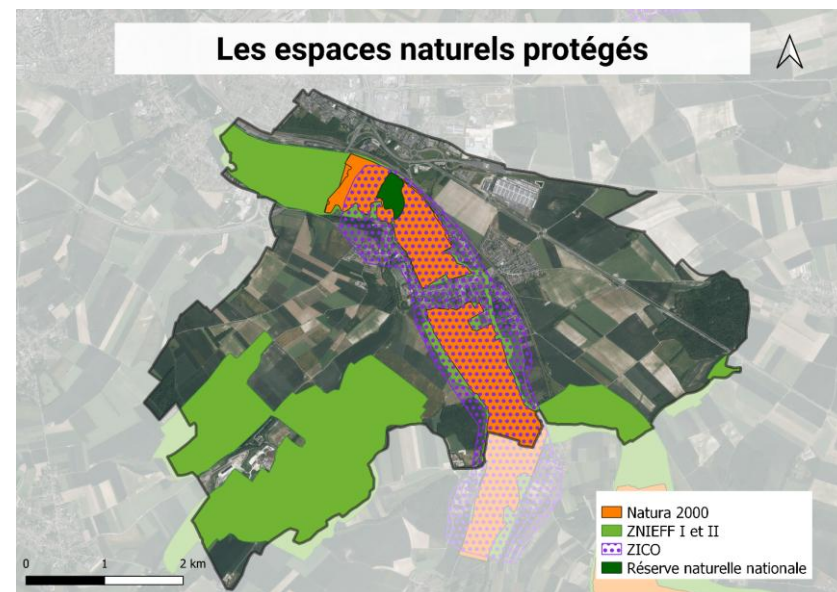
PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX



L'environnement naturel : la trame verte et bleue

- Des espaces naturels protégés : 2 sites Natura 2000 + 2 ZNIEFF de type I + 1 ZNIEFF de type II + 1 ZICO : « Etangs et marais du bassin de la Somme » + 1 réserve naturelle nationale (le site de l'étang de St Ladre).
- De nombreux espaces naturels ponctuels (étangs et marais, boisements en fond de vallée et bois sur les hauteurs) qui enserrant la ville et offrent un cadre de vie de qualité.
- 2 rivières : L'Avre (8 km) et la Noye (3,5km) dont la confluence se trouve au nord du tissu urbain.
- De nombreux étangs et marais le long des deux rivières, qui ceignent le centre-ville, en fond de vallée.
- Une enveloppe importante en fond de vallée de zones à dominantes humide.

→ Cette trame verte et bleue est le support de l'identité communale de Boves.



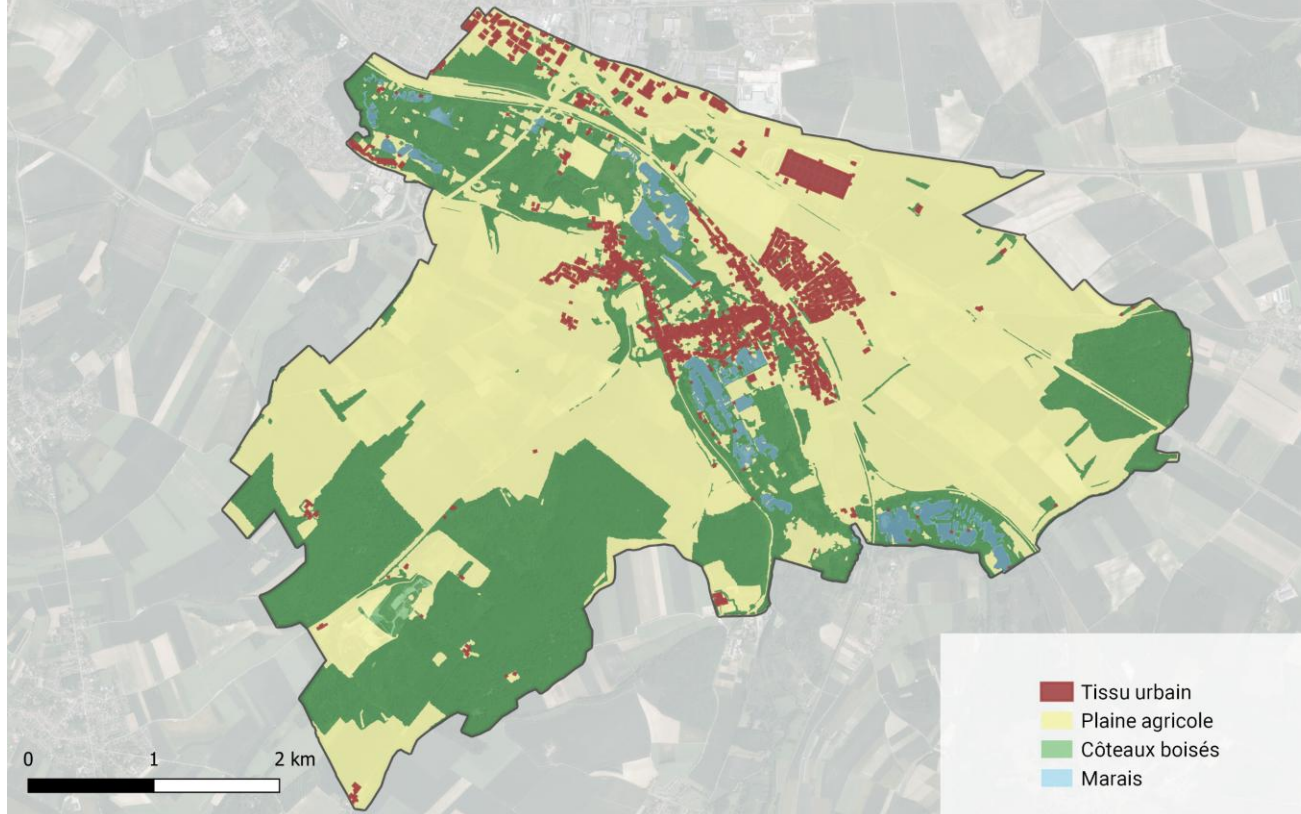
ENJEUX

- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et paysages remarquables.
- Protéger le réseau hydrographique de nouveaux aménagements.
- Assurer le développement de la trame verte et bleue communale.



Le paysage de Boves

Les grandes entités paysagères de Boves



Le plateau agricole



Les coteaux boisés



Le paysage des marais

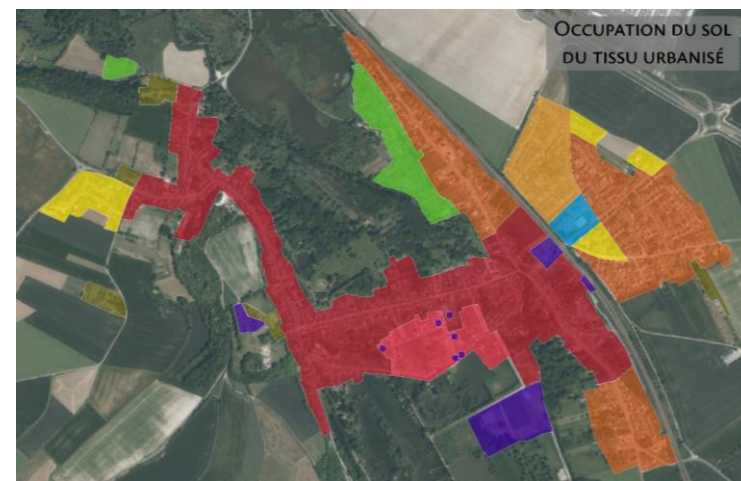
ENJEUX

- Maintenir l'identité paysagère marquée et propre à la commune.
- Prévoir des mesures garantissant l'intégration paysagère et architecturale des constructions.
- Éviter l'étalement urbain.



L'environnement urbain et bâti

- Un tissu urbain en étoile, organisé autour de **3 voies structurantes**, qui forment un H :
 - ✓ *La rue Alexandre Vasseur / rue Alphonse Tellier (ouest).*
 - ✓ *La rue Victor Hugo (traverse la commune d'ouest en est).*
 - ✓ *La rue des Déportés résistants / rue du Commandant Jan (est).*
- Un développement urbain qui s'est organisé **le long des axes de communication**.
- Une **centralité** du bourg **autour de la rue Victor Hugo**, qui concentre les principaux commerces, activités et équipements.
- Un **patrimoine bâti historique diversifié à valoriser**, avec des éléments inscrits ou classés monuments historiques (*église Notre-Dame, restes du château*) et d'autres éléments remarquables du patrimoine bâti (*ancienne chapelle Notre-Dame du Bon-Secours, ancien moulin, mémorial du bois de Gentelles...*).



LEGENDE

■ Tissu villageois historique	■ Corps de ferme
■ Tissu mixte équipements, maisons villageoises des années 1990	■ Jardins ouvriers
■ Extensions des années 1980	■ Activités tertiaires
■ Extensions des années 1990-2000	■ Zones d'activités
■ Extensions des années 2010-2020	■ Equipements



ENJEUX

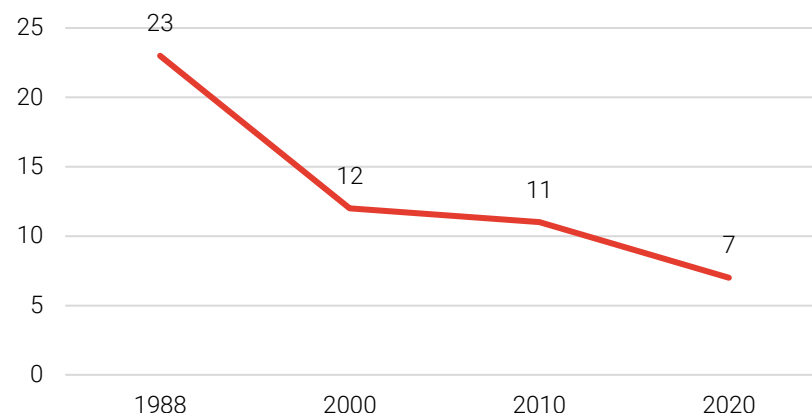
- Conserver les caractéristiques urbaines et architecturales de Boves.
- Maintenir l'aération végétale existante, notamment au sein du bourg et à l'extérieur.
- Recenser et protéger les éléments remarquables du patrimoine bâti (église, restes du château, moulin, petit patrimoine...).



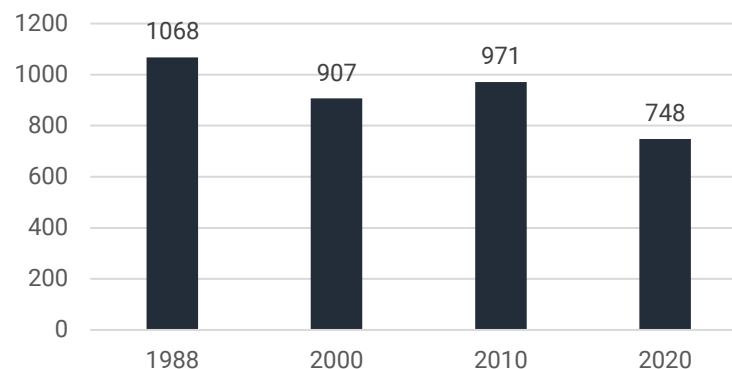
L'environnement agricole

- Baisse du nombre d'exploitations agricoles ces dernières années (-4 depuis 2010).
 - Diminution du nombre d'emplois agricoles (-20 depuis 1988).
 - Une baisse plus légère de la superficie agricole utilisée, qui représente aujourd'hui environ **34% de la superficie communale**.
 - Dominé par les cultures dédiées aux céréales et blé tendre + 3 exploitations de bovins.
- ⇒ Des terres agricoles encore fortement présentes sur le territoire → rôle économique et paysager de l'agriculture.

Évolution du nombre de siège d'exploitation à Boves



Évolution de la superficie agricole utilisée (ha)



ENJEUX

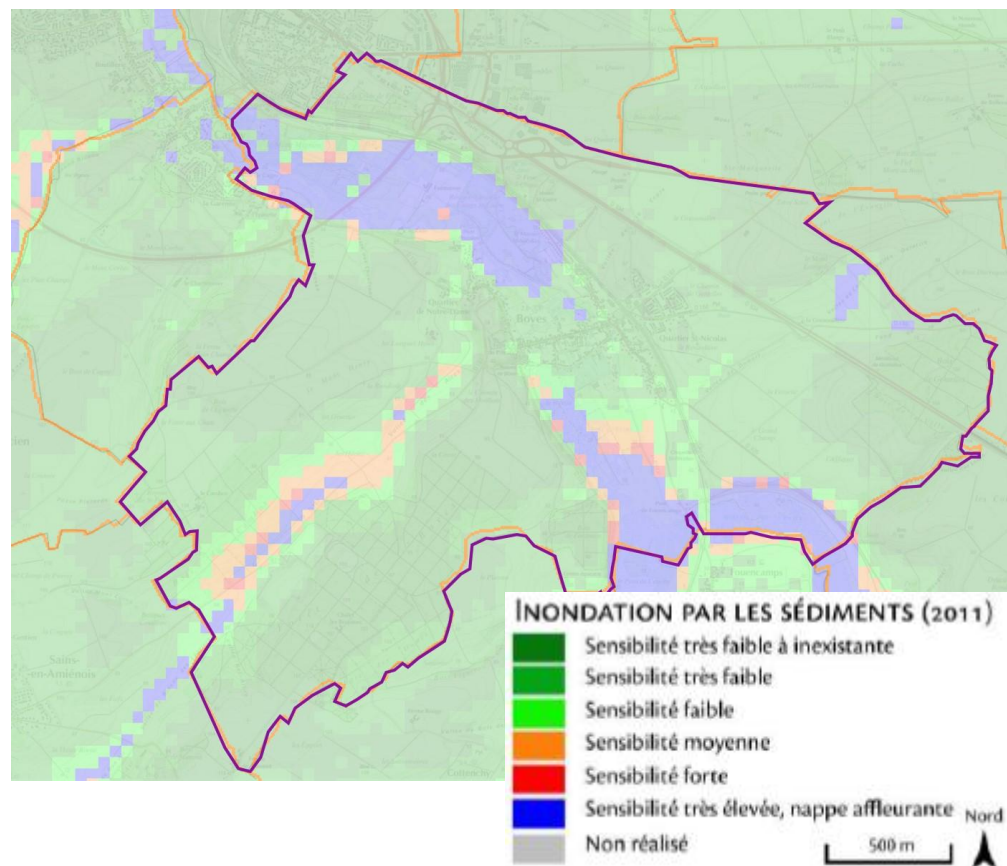
- Prévoir les conditions favorables pour le maintien, le développement et la diversification de l'activité agricole sur la commune.
- Limiter la consommation foncière des terres agricoles.



Les risques et nuisances : le risque d'inondation

Risque d'inondation :

- Plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle liées à des inondations et/ou des coulées de boue.
- **Aléas remontés de nappes phréatiques** : très élevé au nord et au sud du bourg, le long des cours d'eau. Aléa faible à très faible au niveau du tissu urbain.
- Boves est concerné par le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Vallée de la Somme et de ses affluents.
- La commune est concernée par un TRI (Territoire à Risque d'Inondation) : il indique en fond de vallée un risque d'inondation par débordement des cours d'eau moyen ou centennal.





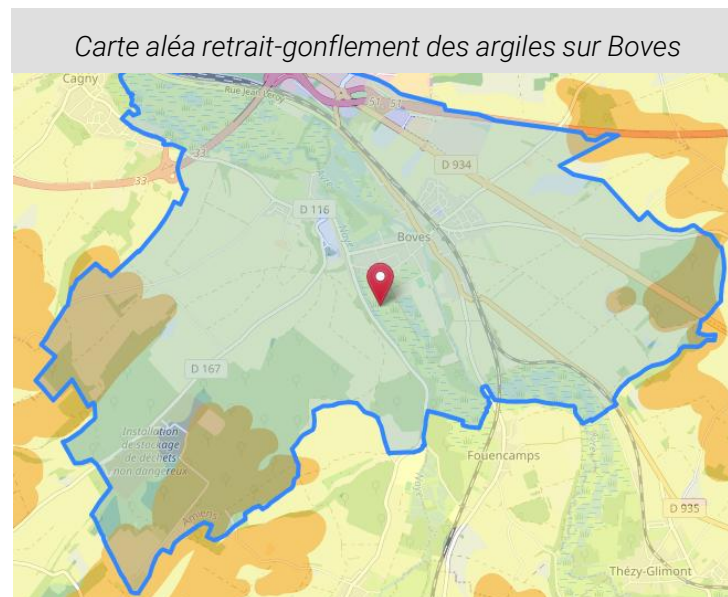
Les risques et nuisances : les autres risques naturels et technologiques

Autres risques naturels :

- **Risque de retrait-gonflement des argiles** : deux secteurs boisés au sud de la commune ainsi qu'un autre secteur boisé à l'est du ban communal, concernée par un **aléa moyen**. Aléa faible à nul au niveau du tissu urbain.
- Présence de **plusieurs cavités souterraines** (rue Alphonse Tellier, place de l'Amiral Courbet).
- Risque de **mouvement de terrain** (chutes de blocs et éboulements).

Risques technologiques et nuisances :

- De nombreuses installations ICPE : site d'Amazon, Noriap, Metarom, SECODE...
- 2 anciens sites industriels.
- Transport de matières dangereuses (gaz).
- Des nuisances sonores (A29, RD934, RD935, voie ferrée...) → PPBE d'Amiens Métropole et de la Somme.





L'évolution démographique

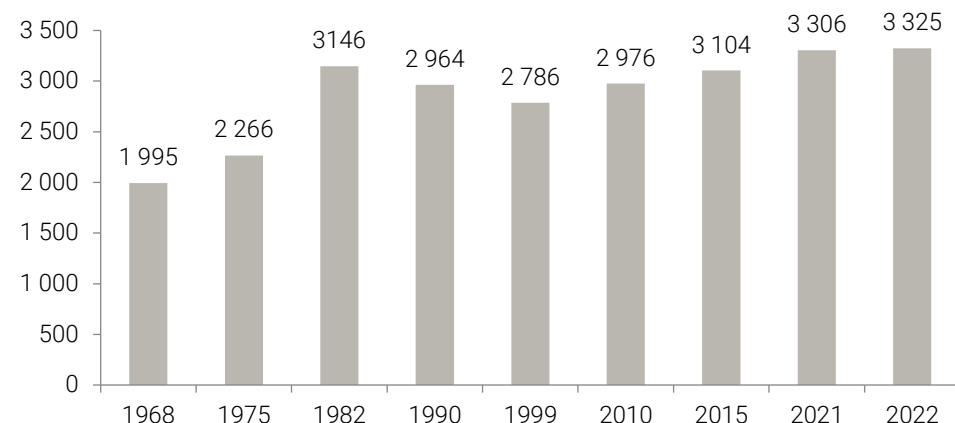
- 3 306 habitants en 2021 → augmentation de la population ces dernières années (+6,51% entre 2015 et 2021).

Les caractéristiques de la population :

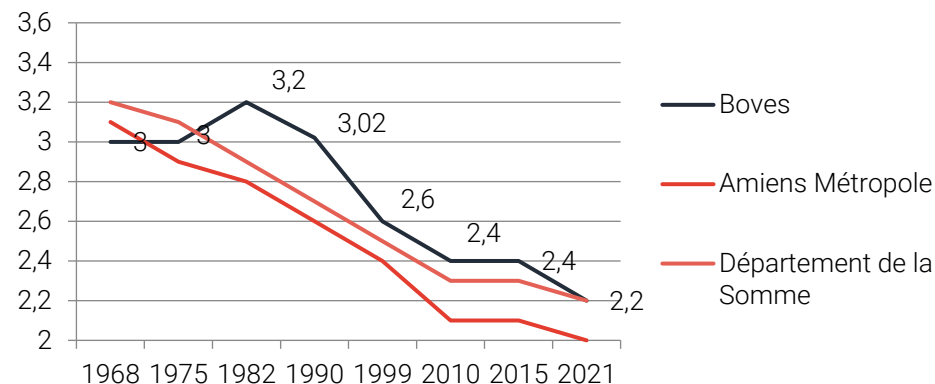
- Une population assez jeune mais une tendance au vieillissement de la population.
- Une diminution de la taille des ménages.
- Une population attachée à son territoire (52% des habitants sont sur le territoire depuis + de 10 ans).

⇒ Des perspectives démographiques à définir en fonction des dernières tendances et de la volonté des élus.

Evolution de la population à Boves entre 1968 et 2022



Evolution de la taille des ménages entre 1968 et 2021



ENJEUX

- Poursuivre la dynamique démographique connue ces dernières années.
- Limitier la consommation foncière en privilégiant la densification et le renouvellement urbain.



L'évolution du parc de logements

Les caractéristiques du parc de logements

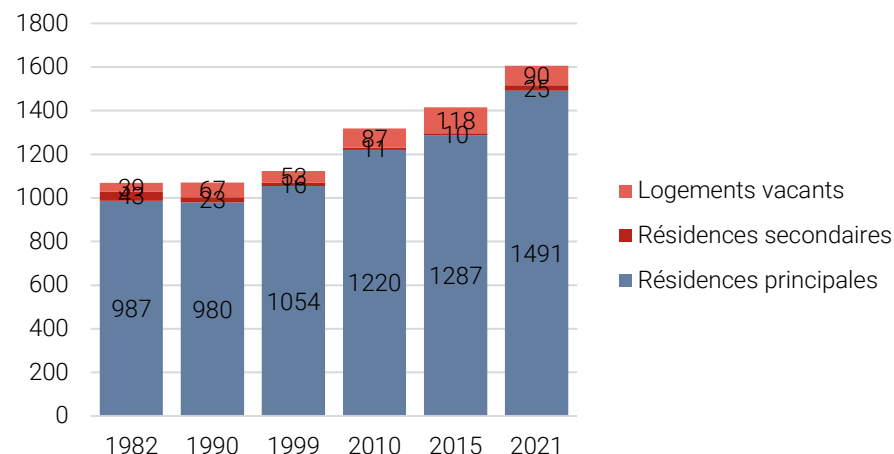
- Une augmentation du nombre de logements ces dernières années.
- Une majorité de résidences principales.
- Des résidences principales plutôt récentes (28% des logements construits entre 2006 et 2018) → limitation de la part de logements soumis à la précarité énergétique.
- Une majorité de grands logements (les 5 pièces et + représentent plus de 49,4%).
- Une majorité de propriétaires (67,7%).
- Un rythme de construction de logements en hausse.

⇒ Réflexion à engager sur l'adéquation de l'offre en logements par rapport aux besoins de la population.

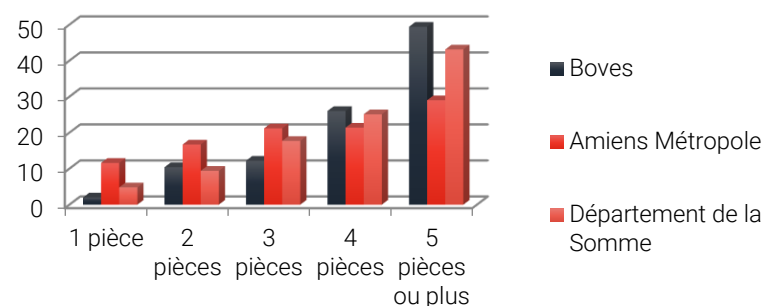
ENJEUX

- Diversifier et adapter la typologie des logements aux caractéristiques de la population.
- Améliorer l'attractivité du parc de logements anciens (réhabilitation, identification des logements vacants...).

Évolution du nombre et du type de logements entre 1982 et 2021



Résidences principales selon le nombre de pièces en 2021





L'activité économique sur le territoire : les caractéristiques économiques

Les caractéristiques économiques :

- Une population active qui augmente sur les dernières années et un taux de chômage qui diminue (9,7% en 2015 à 9,1% en 2021).
- Une majorité d'employés qui travaillent en dehors de Boves (84,8%).

Les activités économiques :

- **Pôle Jules Verne**, qui accueille plusieurs activités sur Boves.
- De nombreuses entreprises présentes sur la commune, dans différents secteurs : commerces, médical, activités de services.
- Services à la personne : un restaurant scolaire, un accueil périscolaire, une crèche...
- Centre d'enfouissement de déchets de la SECODE (situé en dehors du Pôle Jules Verne).
- Une activité agricole encore bien présente.
- Une activité touristique fortement développée (chambres d'hôtes, meublés de tourisme, attraits touristiques (réserve naturelle de l'Etang Saint-Ladre, marais, espaces naturels et boisés, circuits de grande randonnée...).



ENJEUX

- Permettre le maintien des activités économiques et touristiques existantes et leur garantir un développement compatible avec les contraintes et les sensibilités du territoire.
- Favoriser l'implantation des commerces de proximité rue Victor Hugo.
- Offrir la possibilité d'installer des activités compatibles avec la fonction d'habitat au sein des tissus urbains résidentiels (commerces de proximité, bureaux, petit artisanat...).



Les équipements

- Des équipements de service public : mairie, salle des fêtes, centre de loisirs, école de musique, crèche communale, restaurant scolaire, cimetières, poste, gares, ateliers de services techniques...
- Des équipements scolaires et éducatifs : école élémentaire, école maternelle, accueil périscolaire, restaurant scolaire...
- Des équipements sportifs et de loisirs : stade, city-stade, complexe sportif, salle de basket, salle de billard, aires de jeux (Roland Dorgelés, jardins familiaux), jardins ouvriers...
- Des projets d'équipements (salle des associations, bibliothèque, potentielle extension du centre périscolaire).



Mairie de Boves



Salle des fêtes



Ecole de musique



École

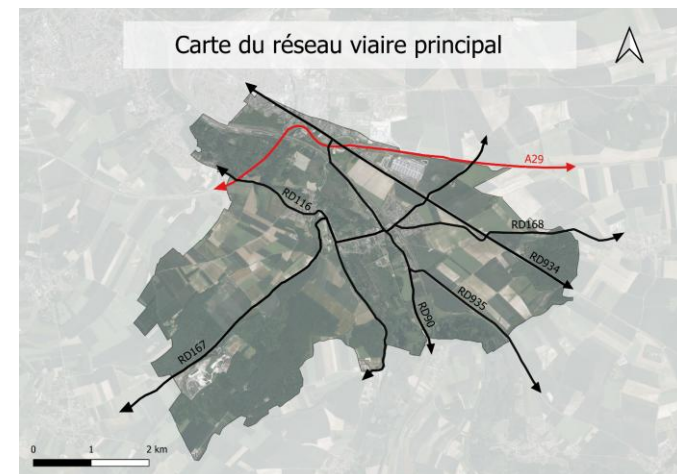
ENJEUX

- Maintenir voire renforcer le panel d'équipements sur le territoire.
- Favoriser l'implantation de nouveaux équipements et services de proximité.



La mobilité

- Une **position géographique intéressante**, qui génère des flux et un trafic important :
 - ✓ Une bonne desserte routière : à proximité de l'A29 + de nombreuses RD plus locales.
 - ✓ Déplacements majoritaires en voiture pour se rendre au travail (83,3% sur la commune).
- Des alternatives à la voiture à développer :
 - ✓ Présence de deux pôles gares sur la commune : gare de Boves + gare de Longueau.
 - ✓ Une offre en transport en commun existante, avec plusieurs lignes de bus desservant Boves et la ZAC Jules Verne.
 - ✓ Des liaisons douces, qui permettent notamment de découvrir les espaces naturels et d'accéder aux gares.
 - ✓ Problématique du stationnement en centre-bourg.



ENJEUX

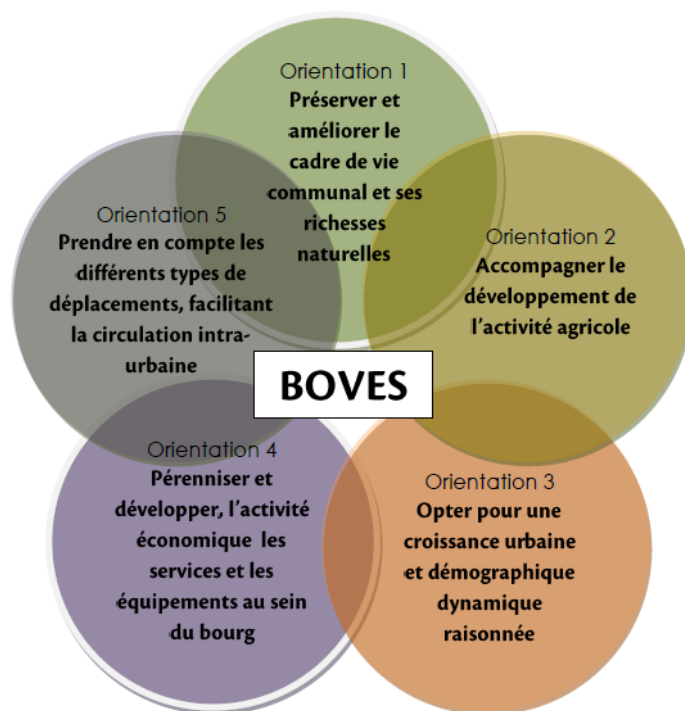
- Développer une nouvelle offre en transports alternative aux déplacements automobiles : offre en transports en commun (notamment pour desservir le pôle Jules Verne et les gares), offre en maillage de liaisons douces au sein du tissu urbain et à l'extérieur du bourg (vers les espaces naturels et les gares).
- Conforter les deux pôles gares de Boves.
- Prendre en compte les problématiques de stationnement sur la commune.

PRESENTATION DES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

Les axes du projet

- Expose le projet d'urbanisme de la commune.
- S'appuie sur le diagnostic et les enjeux.
- Nécessite un débat en conseil municipal.
- Pas directement opposable aux permis de construire.

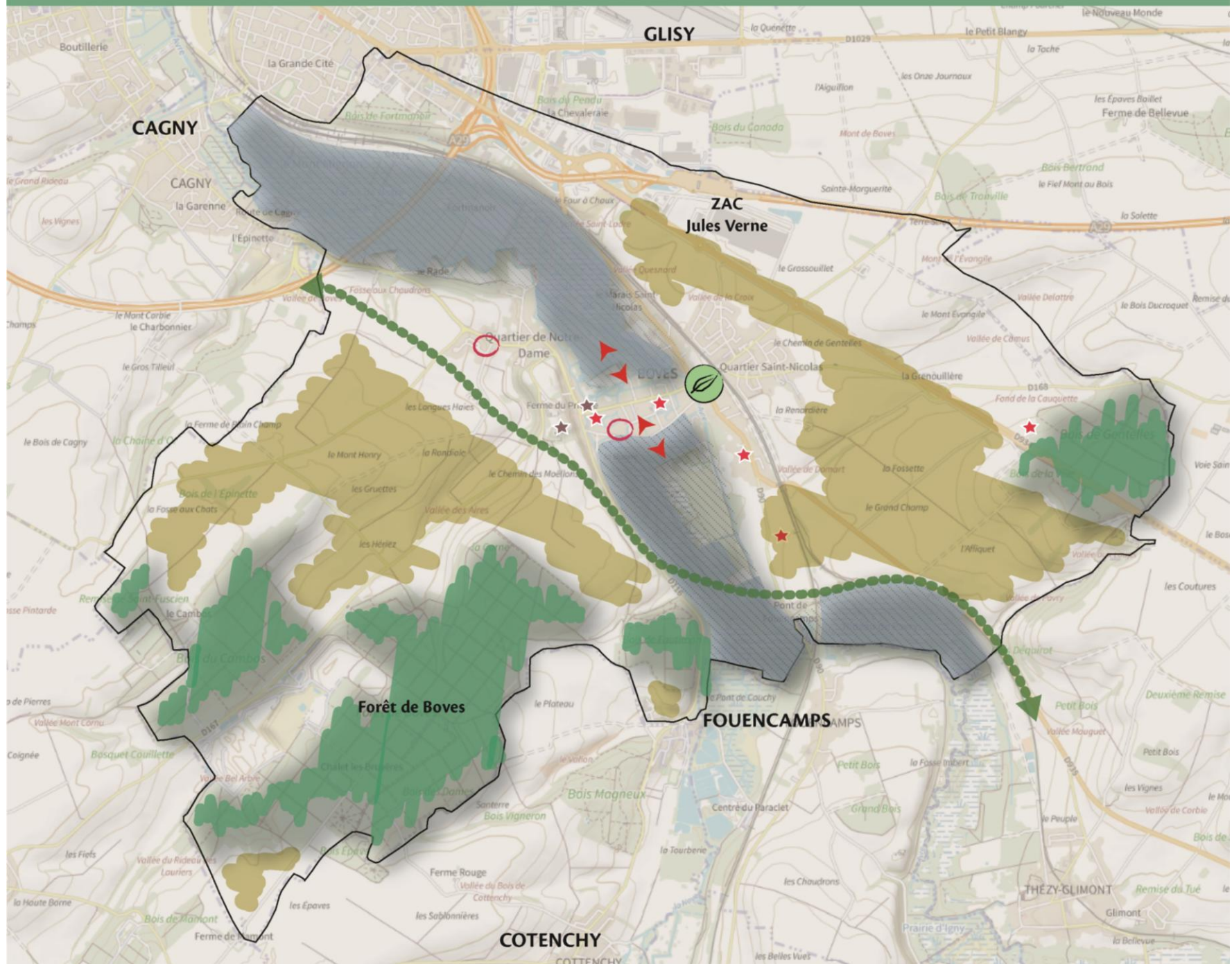
>> Le PADD se compose de 2 axes divisés en 5 orientations :



Ces 5 orientations ont été regroupées en 2 axes de développement :

Axe 1 : BOVES, VILLE NATURE

AXE 2 : BOVES, VILLE A DIMENSION HUMAINE



AXE 1 : BOVES, VILLE NATURE



Objectifs	Actions
ORIENTATION 1.1 : PRESERVER ET AMELIORER LE CADRE DE VIE COMMUNAL ET SES RICHESSES NATURELLES	
Protéger et valoriser la trame verte et bleue locale	■ Préserver les espaces boisés. ■ Protéger la fonctionnalité des marais et de l'Etang Saint-Ladre, et interdire toute construction en zone humide, en dehors de celles existantes. 🌿 Maintenir la trame verte dans le tissu urbain et valoriser la place de la nature dans les projets de requalification/réhabilitation.
Valoriser le cadre de vie de qualité	↔ Développer les perspectives paysagères sur les marais. ↔ Préserver/remettre en état les continuités écologiques. ■ Préserver le paysage ouvert des espaces agricoles. - Prévoir une intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions.
Protéger le patrimoine bâti bovois	★ Protéger et valoriser le patrimoine bâti de qualité : monuments historiques. ★ Protéger et valoriser le patrimoine bâti de qualité : petit patrimoine.
Prendre en compte les risques et les nuisances	▨ Prendre en compte le PPRI de la Vallée de la Somme et de ses affluents (ruissellement, érosion). - Prendre en compte les autres risques sur la commune (mouvement de terrains, risques technologiques...). - Prendre en compte les risques liés à la falaise. - Prendre en compte les nuisances olfactives et sonores. - Protéger et gérer durablement la ressource en eau.
Promouvoir les énergies renouvelable et l'efficacité énergétique	- Favoriser la production et le recours aux énergies renouvelables. - Améliorer la performance énergétique et environnementale des bâtiments. - Poursuivre la requalification du parc existant (rénovation énergétique).
ORIENTATION 1.2 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE AGRICOLE	
Garantir le maintien de l'activité agricole sur le territoire	■ Préserver les terres agricoles sur le territoire. ○ Pérenniser les exploitations agricoles présentes dans le tissu urbain. - Préserver les prairies et les marais. - Prendre en compte les déplacements agricoles et assurer un maintien de l'accessibilité aux parcelles agricoles.
Permettre le développement et la diversification de l'activité agricole	Accompagner les projets de développement et de diversification de l'activité agricole (tourisme, vente, énergies renouvelables).

The map shows the ZAC Jules Verne area in Cagny. The proposed development site is highlighted in brown, and the ZAC area is highlighted in purple. The map includes labels for CAGNY, GLISY, FOUENCAMPS, and COTENCHY. The Forêt de Boves is also labeled. The map shows various roads, including the D1029, D4935, D168, D157, D116, D115, D114, D113, D112, D111, D110, D109, D108, D107, D106, D105, D104, D103, D102, D101, D100, D99, D98, D97, D96, D95, D94, D93, D92, D91, D90, D89, D88, D87, D86, D85, D84, D83, D82, D81, D80, D79, D78, D77, D76, D75, D74, D73, D72, D71, D70, D69, D68, D67, D66, D65, D64, D63, D62, D61, D60, D59, D58, D57, D56, D55, D54, D53, D52, D51, D50, D49, D48, D47, D46, D45, D44, D43, D42, D41, D40, D39, D38, D37, D36, D35, D34, D33, D32, D31, D30, D29, D28, D27, D26, D25, D24, D23, D22, D21, D20, D19, D18, D17, D16, D15, D14, D13, D12, D11, D10, D9, D8, D7, D6, D5, D4, D3, D2, D1, D0, D-1, D-2, D-3, D-4, D-5, D-6, D-7, D-8, D-9, D-10, D-11, D-12, D-13, D-14, D-15, D-16, D-17, D-18, D-19, D-20, D-21, D-22, D-23, D-24, D-25, D-26, D-27, D-28, D-29, D-30, D-31, D-32, D-33, D-34, D-35, D-36, D-37, D-38, D-39, D-40, D-41, D-42, D-43, D-44, D-45, D-46, D-47, D-48, D-49, D-50, D-51, D-52, D-53, D-54, D-55, D-56, D-57, D-58, D-59, D-60, D-61, D-62, D-63, D-64, D-65, D-66, D-67, D-68, D-69, D-70, D-71, D-72, D-73, D-74, D-75, D-76, D-77, D-78, D-79, D-80, D-81, D-82, D-83, D-84, D-85, D-86, D-87, D-88, D-89, D-90, D-91, D-92, D-93, D-94, D-95, D-96, D-97, D-98, D-99, D-100, D-101, D-102, D-103, D-104, D-105, D-106, D-107, D-108, D-109, D-110, D-111, D-112, D-113, D-114, D-115, D-116, D-117, D-118, D-119, D-120, D-121, D-122, D-123, D-124, D-125, D-126, D-127, D-128, D-129, D-130, D-131, D-132, D-133, D-134, D-135, D-136, D-137, D-138, D-139, D-140, D-141, D-142, D-143, D-144, D-145, D-146, D-147, D-148, D-149, D-150, D-151, D-152, D-153, D-154, D-155, D-156, D-157, D-158, D-159, D-160, D-161, D-162, D-163, D-164, D-165, D-166, D-167, D-168, D-169, D-170, D-171, D-172, D-173, D-174, D-175, D-176, D-177, D-178, D-179, D-180, D-181, D-182, D-183, D-184, D-185, D-186, D-187, D-188, D-189, D-190, D-191, D-192, D-193, D-194, D-195, D-196, D-197, D-198, D-199, D-200, D-201, D-202, D-203, D-204, D-205, D-206, D-207, D-208, D-209, D-210, D-211, D-212, D-213, D-214, D-215, D-216, D-217, D-218, D-219, D-220, D-221, D-222, D-223, D-224, D-225, D-226, D-227, D-228, D-229, D-230, D-231, D-232, D-233, D-234, D-235, D-236, D-237, D-238, D-239, D-240, D-241, D-242, D-243, D-244, D-245, D-246, D-247, D-248, D-249, D-250, D-251, D-252, D-253, D-254, D-255, D-256, D-257, D-258, D-259, D-260, D-261, D-262, D-263, D-264, D-265, D-266, D-267, D-268, D-269, D-270, D-271, D-272, D-273, D-274, D-275, D-276, D-277, D-278, D-279, D-280, D-281, D-282, D-283, D-284, D-285, D-286, D-287, D-288, D-289, D-290, D-291, D-292, D-293, D-294, D-295, D-296, D-297, D-298, D-299, D-300, D-301, D-302, D-303, D-304, D-305, D-306, D-307, D-308, D-309, D-310, D-311, D-312, D-313, D-314, D-315, D-316, D-317, D-318, D-319, D-320, D-321, D-322, D-323, D-324, D-325, D-326, D-327, D-328, D-329, D-330, D-331, D-332, D-333, D-334, D-335, D-336, D-337, D-338, D-339, D-340, D-341, D-342, D-343, D-344, D-345, D-346, D-347, D-348, D-349, D-350, D-351, D-352, D-353, D-354, D-355, D-356, D-357, D-358, D-359, D-360, D-361, D-362, D-363, D-364, D-365, D-366, D-367, D-368, D-369, D-370, D-371, D-372, D-373, D-374, D-375, D-376, D-377, D-378, D-379, D-380, D-381, D-382, D-383, D-384, D-385, D-386, D-387, D-388, D-389, D-390, D-391, D-392, D-393, D-394, D-395, D-396, D-397, D-398, D-399, D-400, D-401, D-402, D-403, D-404, D-405, D-406, D-407, D-408, D-409, D-410, D-411, D-412, D-413, D-414, D-415, D-416, D-417, D-418, D-419, D-420, D-421, D-422, D-423, D-424, D-425, D-426, D-427, D-428, D-429, D-430, D-431, D-432, D-433, D-434, D-435, D-436, D-437, D-438, D-439, D-440, D-441, D-442, D-443, D-444, D-445, D-446, D-447, D-448, D-449, D-450, D-451, D-452, D-453, D-454, D-455, D-456, D-457, D-458, D-459, D-460, D-461, D-462, D-463, D-464, D-465, D-466, D-467, D-468, D-469, D-470, D-471, D-472, D-473, D-474, D-475, D-476, D-477, D-478, D-479, D-480, D-481, D-482, D-483, D-484, D-485, D-486, D-487, D-488, D-489, D-490, D-491, D-492, D-493, D-494, D-495, D-496, D-497, D-498, D-499, D-500, D-501, D-502, D-503, D-504, D-505, D-506, D-507, D-508, D-509, D-510, D-511, D-512, D-513, D-514, D-515, D-516, D-517, D-518, D-519, D-520, D-521, D-522, D-523, D-524, D-525, D-526, D-527, D-528, D-529, D-530, D-531, D-532, D-533, D-534, D-535, D-536, D-537, D-538, D-539, D-540, D-541, D-542, D-543, D-544, D-545, D-546, D-547, D-548, D-549, D-550, D-551, D-552, D-553, D-554, D-555, D-556, D-557, D-558, D-559, D-560, D-561, D-562, D-563, D-564, D-565, D-566, D-567, D-568, D-569, D-570, D-571, D-572, D-573, D-574, D-575, D-576, D-577, D-578, D-579, D-580, D-581, D-582, D-583, D-584, D-585, D-586, D-587, D-588, D-589, D-590, D-591, D-592, D-59

AXE 2 : BOVES, VILLE A DIMENSION HUMAINE

Objectifs	Actions
ORIENTATION 2.1 : OPTER POUR UNE CROISSANCE URBAINE ET DEMOGRAPHIQUE DYNAMIQUE RAISONNEE	
Développer une offre de logements qualitative favorisant une croissance maîtrisée de la population	 Densifier l'espace bâti en s'appuyant sur la mobilisation du foncier libre dans le tissu urbain.  Proposer une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins de la population.  Prévoir des coupures d'urbanisation entre l'enveloppe urbaine et les marais ou les terres agricoles, pour limiter la consommation foncière.  Optimiser la ressource foncière. Poursuivre les efforts en matière de production d'une offre sociale.
ORIENTATION 2.2 : DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE, LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS	
Garantir les conditions optimales pour le développement économique et commercial de Boves	 Faciliter l'évolution des activités sur le pôle Jules Verne, en compatibilité avec le SCoT et la stratégie d'Amiens Métropole  Permettre l'accueil de commerces, d'activités artisanales et de bureaux dans le centre-ville de Boves.
Concilier le développement touristique et la préservation des paysages, milieux et espaces	 Valoriser l'aspect touristique des marais et de l'étang Saint-Ladre.  Préserver la vocation touristique de sentier découverte.
Permettre le développement d'équipements et de services de proximité	 Favoriser l'accueil d'équipements publics au sein du bourg.  Assurer le développement des communications numériques au sein de la commune.  Conforter le pôle d'équipements sportifs au sud du bourg.
ORIENTATION 2.3 : PRENDRE EN COMPTE LES DIFFERENTS TYPES DE DEPLACEMENTS	
Améliorer l'accessibilité aux transports en commun	- Conforter les deux pôles gares de Boves.  Accompagner le projet de refonte du parking de la gare de Longueau
Améliorer et développer les liaisons douces	 Développer les circulations douces entre les quartiers et vers les marais.  Développer les circulations douces entre Boves et Cagny.  Améliorer les circulations douces et la desserte des secteurs à vocation économique.  Conforter les sentiers au sein du site Natura 2000.
Adapter l'offre en stationnement	 Développer une offre de stationnement qualitative et adaptée dans le centre-ville.  Développer les aires de covoiturage.  Développer les aires de stationnement avec bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Les grandes zones du PLU : les zones urbaines

■ Les zones urbaines à vocation habitat

- ✓ La zone urbaine reprend le centre-bourg et les secteurs périphériques pavillonnaires.
- ✓ Ce sont des zones constructibles et multifonctionnelles (on admet habitations, commerces, équipements...).
- ✓ Identification de plusieurs **sites de réhabilitation**.

	UA : Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat
	UB : Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat



Zoom sur les 3 sites de réhabilitation :

- 1 : Réhabilitation du site Noriap.
- 2 : Rue des Déportés Résistants.
- 3 : Rue du Commandant Jan.

■ Les zones urbaines spécifiques

	UE : Zone urbaine à vocation principale d'équipements
	UI : Zone urbaine à vocation principale d'activités
	UG : Zone urbaine à vocation principale d'habitat, correspondant au secteur de la falaise

Constructions autorisées uniquement
pour reconstruire l'existant pour
protéger la sécurité et le paysage.

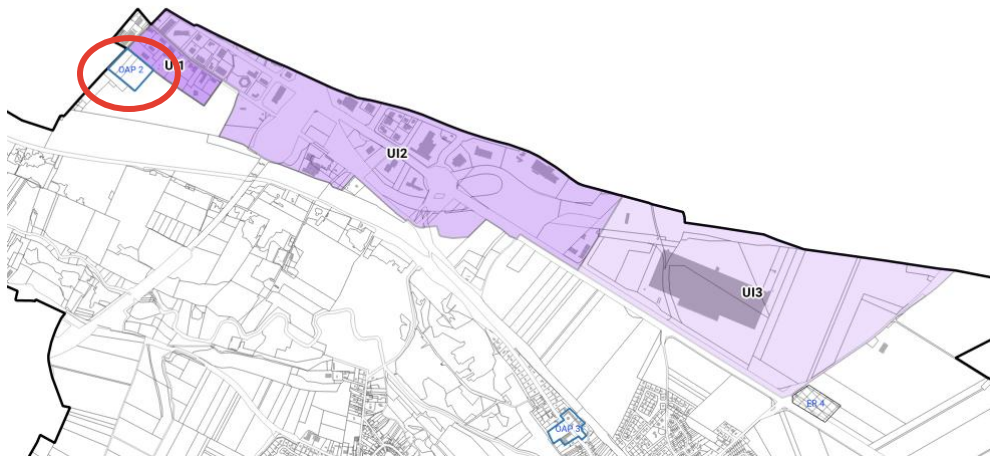
Les grandes zones du PLU : les zones à urbaniser

■ La zone AU

- ✓ Secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation.
- ✓ Une unique zone à urbaniser à vocation économique, située en continuité de la ZAC Jules Verne (2 ha).
- ✓ Pas de zone à urbaniser ouverte pour l'habitat, pour s'inscrire dans l'objectif de sobriété foncière.



1AUI : Zone à urbaniser, à vocation principale d'activités



Extrait du zonage sur la zone à urbaniser à vocation économique

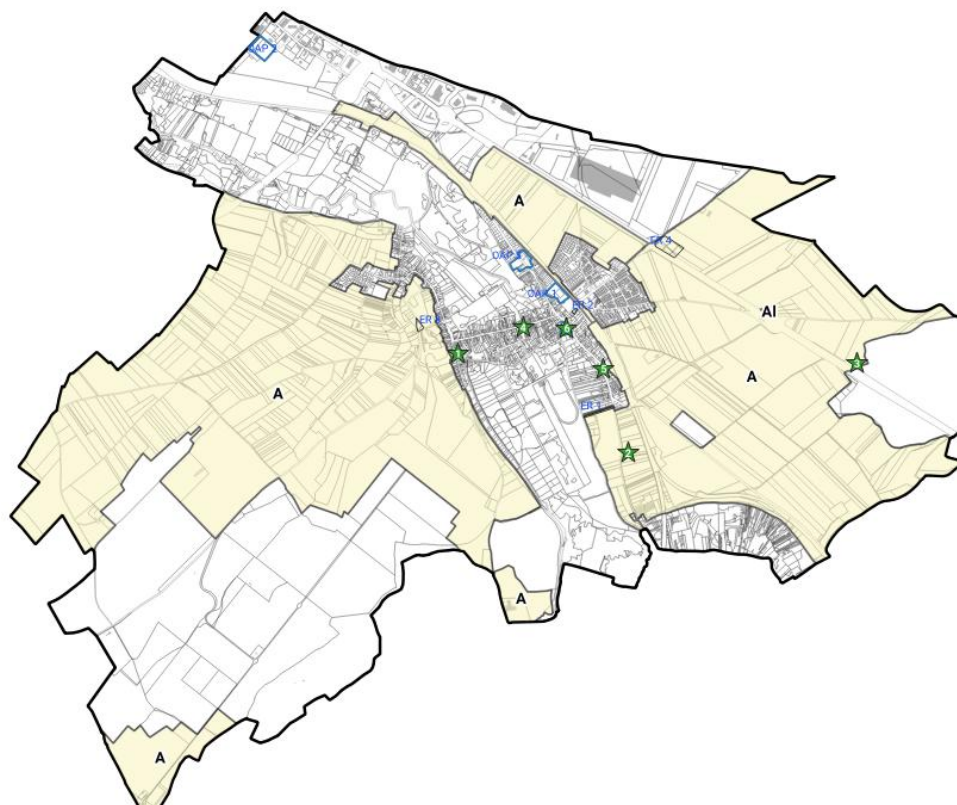
Les grandes zones du PLU : les zones agricoles

■ La zone A



A : Zone agricole

- ✓ La zone agricole reprend les terres agricoles de la commune à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.
- ✓ Objectif : Protéger les terres agricoles de toute urbanisation et permettre le développement des activités agricoles + éviter l'étalement urbain.



Extrait du zonage sur les zones A

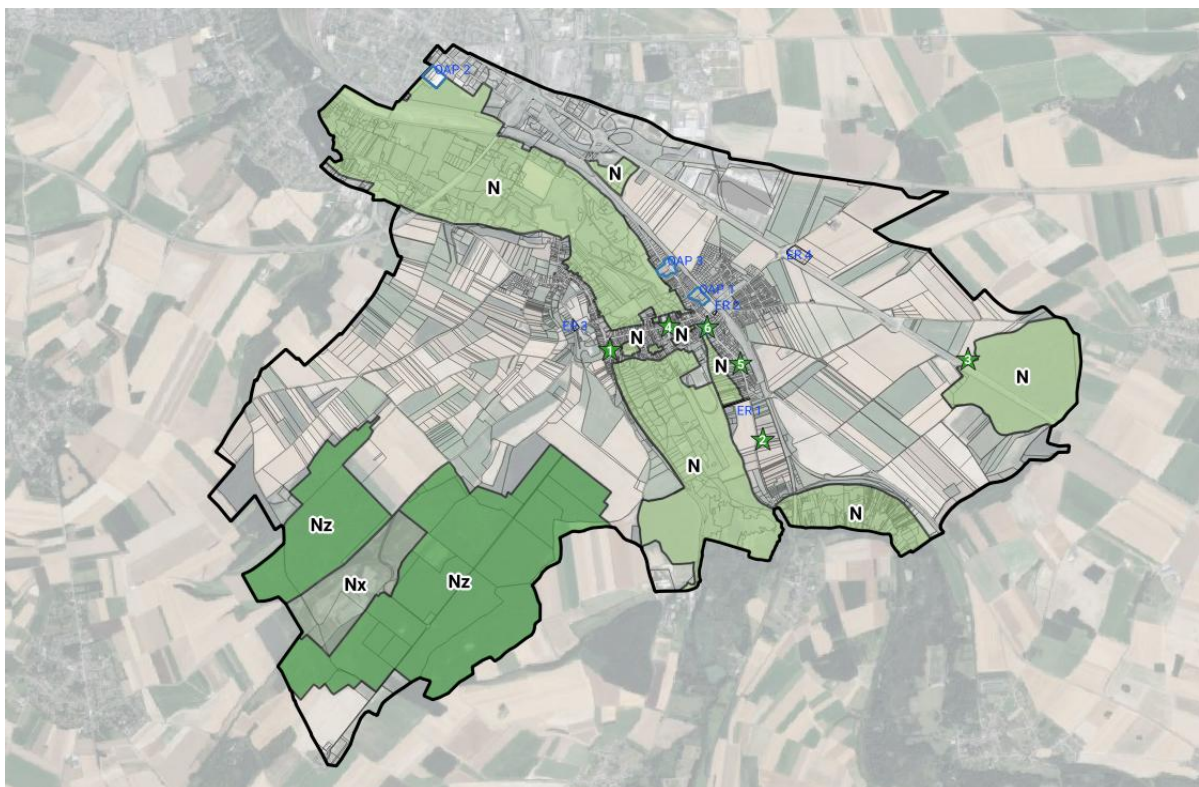
Les grandes zones du PLU : les zones naturelles

■ La zone N



N : Zone naturelle

- ✓ La zone naturelle reprend les espaces naturels sensibles et les secteurs à risques, en vue de les protéger de l'urbanisation : marais, sites protégés...
- ✓ Objectif : Protéger ces espaces en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages ou des risques.



Extrait du zonage sur les zones N

Les grandes zones du PLU : la synthèse

Type de zones	Part du territoire concerné	Message clé
Zones urbaines	11 %	On rénove, on densifie, on sécurise
Zones à urbaniser	0,08 %	Uniquement pour l'économie, aucune extension à vocation d'habitat
Zones agricoles	49 %	Foncier agricole protégé, aucune construction sauf pour la vocation agricole
Zones naturelles	40 %	Espaces naturels et risques : inconstructibles
TOTAL COMMUNE	100 %	89 % protégé (agricole + naturel), 11 % urbain/existant

 Aucune extension pour l'habitat

 Nature et agriculture préservées

 Extension limitée à l'économie locale

SUITE DE LA PROCÉDURE

Les prochaines étapes de la procédure du PLU

